



## DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : n° P8\_2020

Date : le 09 janvier 2020

**OBJET : Demandes de subventions pour les travaux d'aménagement du secteur du Grand Saint-Lin**

### Exposé

Le site du Grand Saint-Lin est un secteur de 8 ha, sous emprise foncière publique et stratégiquement situé en entrée de ville de Valognes le long de la RN 13 en direction de Bricquebec-en-Cotentin.

Ce site a été retenu pour accueillir le futur espace aquatique du Centre Cotentin et dès 2014 une première étude a été menée par le cabinet CAP Urbain afin de réfléchir au potentiel d'aménagement autour de cet équipement.

Suite à ces réflexions, la Ville de Valognes et la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin ont choisi de mener une étude d'aménagement spécifique dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de Communes.

Cette étude, actuellement en cours, vise à organiser spatialement autour d'une nouvelle entrée de ville et du projet de centre aquatique un espace mixte composé d'habitat, d'équipements publics (dont un centre de secours et d'incendie) et d'activités économiques. Les conclusions de cette étude seront rendues au Printemps 2020.

Afin de respecter le calendrier de réalisation du centre aquatique, divers travaux d'aménagement des espaces ont d'ores et déjà été identifiés sans attendre les conclusions de l'étude.

La maîtrise d'ouvrage et le financement de ces aménagements sont aujourd'hui prévus de la manière suivante :

	Coût prévisionnel (HT)	Maitrise d'ouvrage	Financement
Création d'un parvis et du parking du centre aquatique	614 000 €	CAC	100 % CAC
Création de deux voies le long du futur centre aquatique, comprenant également un cheminement piétonnier et des pistes cyclables		CAC	100 % CAC
Création d'un bassin de rétention		CAC	100 % CAC
Construction d'un giratoire d'accès à la zone et marquant la nouvelle entrée de ville	350 000 €	Délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département	60 % CAC, 40 % Ville
Travaux de requalification du giratoire à la rue Saint-Didace avec la réfection des trottoirs et la création de bandes cyclables.	255 000 €	dans le cadre d'une convention tripartie : CAC, Ville de Valognes et département	100% ville
Amenée des réseaux jusqu'à l'entrée de zone : eau, gaz, électricité	513 000 €	CAC	60 % CAC, 40 % Ville (convention de partenariat en cours de rédaction)

Les conclusions de l'étude d'aménagement permettront de définir les travaux complémentaires nécessaires ainsi que leurs modalités de financement définitifs.

D'ici là, il revient d'ores et déjà à chaque collectivité de procéder aux demandes de subventions relatives à ses aménagements. Ainsi concernant la CAC, les plans de financements prévisionnels sont les suivants :

	Giratoire			
	Dépenses		Recettes	
	Coût HT	Coût à la charge de la CAC	Financier	Montant
Travaux	290 000 €	175 885 €	DETR	46 581 €
Participation délégation maitrise d'ouvrage	17 400 €	10 440 €	reste à charge	139 744 €
<b>Total</b>	<b>307 400 €</b>	<b>186 325 €</b>	<b>Total</b>	<b>186 325 €</b>

**PARKING**

	Dépenses	Recettes	
	Coût HT	Financier	Montant
Travaux	89 378 €	DETR	35 751 €
		reste à charge	53 627 €
<b>Total</b>	<b>89 378 €</b>	<b>Total</b>	<b>89 378 €</b>

**CHEMINEMENTS PIETONS ET CYCLABLES**

	Dépenses	Recettes	
	Coût	Financier	Montant
Travaux voies primaires	21 100 €	DETR	16 623 €
Travaux parvis	45 391 €	reste à charge	49 868 €
<b>Total</b>	<b>66 491 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 491 €</b>

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

**Vu** la délibération n° 2019-001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4.

**Décide**

- **De solliciter** et **signer** toute demande de subvention liée aux travaux d'aménagement du secteur du Grand-Saint-Lin.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



**LE PRESIDENT,**

*Jean-Louis Valentin*  
**Jean-Louis VALENTIN**